



Licenciement maladie pro et indemnités

Par **cesar**, le **30/12/2008** à **16:31**

bonjour, fonctionnaire d'une collect. territoriale, je risque un licenciement pour maladie pro, je connais le barème de 1/10ème X 2 de salaire par année d'ancienneté, mais s'agit-il du net ou du brut? MERCI POUR VOS REPONSES.

Par **Visiteur**, le **30/12/2008** à **16:58**

bonsoir, l'indemnité est calculée sur le brut. vous êtes sûr de vos taux ? car depuis la loi de modernisation de juin 2008, l'indemnité est passée à 1/5 de mois par année d'ancienneté + 2/15 au-delà de 10 ans. indemnité doublée en cas d'inaptitude physique d'origine professionnelle. (sauf dispo conventionnelles plus favorables) bonne nouvelle en cette fin d'année !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!.

Par **cesar**, le **30/12/2008** à **17:19**

merci pour cette réponse rapide, non, je ne suis pas réellement sûr de mes infos, qui doivent dater un peu. mais 1/5ème c'est déjà mieux. merci

Par **Visiteur**, le **30/12/2008** à **17:22**

re ! c'est le double de ce que vous pensiez ??? vous voulez qu'on partage ???

lolrrnbonne soirée....

Par **cesar**, le **30/12/2008** à **18:13**

je partage volontier au dessus du million,mais là,franchement 10 000 au max,17 annees d'ancienneté,des fleurs ou des chocolats seraient plus dans mes moyens.je sais même pas si j'aurai droit a des allocs de chomage apres,heureusement que le soleil est gratuit pour tout le monde.bonnes fêtes et merci.

Par **cesar**, le **30/12/2008** à **18:37**

une autre question pour carry qui à l'air très calée ou calé!?!?(en plus d'avoir de l'esprit),cela fait 8 mois que j'ai fait ma demande de reconnaissance de maladie pro.pour une tendinite au coude(j'ai deja une invalidité partielle a 6% pour le canal carpien,dr et gauche)et tous les toubibs que j'ai vu me certifient que c'est inscrit au tableau des m.p.n'y a t-il pas un delai de six mois maxi pour la caisse(S.L.I)pour m'obliger a faire un controle?la maladie pro n'est-elle pas acquise d'office? depuis mai,je tourne sur des arrêts de travail bleus sans etre sur d'etre dans la legalité,desolé de m'incruster carry,merci pour tout.

Par **Visiteur**, le **30/12/2008** à **21:12**

[fluo]une autre question pour carry qui à l'air très calée ou calé!?!?[fluo]rrnnet bien je vais finir l'année recalée.... désolée.. mais je ne suis que comptable... (et si j'ai pu vous renseigner sur l'indemnité de licenciement, c'est qu'il y a 1 mois j'ai du "repotasser" la procédure de licenciement)rrnmais pour la reconnaissance d'une maladie prof.. désolée.. je ne sais pas...rnqu'en dit votre toubib ???? rnrnhistoire en 2009 d'apprendre quelque chose ... si vous avez une réponse ce serait sympa de penser à moi.... (au moins je commencerai peut être l'année moins idiote !!!)rrnpour le soleil... on repassera car depuis ce matin il pleut tant pis .. on l'a dans le coeur... rnrnbonne fin 2008....

Par **cesar**, le **31/12/2008** à **08:47**

bonjour,je vais surement pas tarder à le savoir(peut-etre à mes depends),dans ce cas je vous tiens au courant.et bravo pour le piquant de certaines de vos reponses,ça m'a fait bien marrer,(pas bonjour,etc,etc)carry(au bal du diable?) à bientôt j'espere.